

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixantième session, Siège de la FAO, Rome, 4-7 décembre 2007

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

Préparé par la FAO et l'OMS

Sommaire du document

**PREMIÈRE PARTIE: PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE D'AVIS
SCIENTIFIQUES: MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE MONDIALE
EN FAVEUR DES AVIS SCIENTIFIQUES RELATIFS A
L'ALIMENTATION (GIFSA)**

DEUXIÈME PARTIE: UTILISATION DES AVIS SCIENTIFIQUES PAR LE CODEX

NOTE: En vue d'améliorer la diffusion des informations, la page Web du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires (AGNS) de la FAO a été remaniée pour faciliter la consultation. L'adresse du nouveau site est la suivante: http://www.fao.org/ag/agn/index_fr.stm

**PREMIÈRE PARTIE: PARTENARIAT POUR LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES:
MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE MONDIALE EN FAVEUR DES AVIS SCIENTIFIQUES
RELATIFS À L'ALIMENTATION (GIFSA)**

1. En vue de répondre à la demande croissante d'avis scientifiques, au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux défis dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition, la FAO et l'OMS ont mis au point une Initiative mondiale en faveur des avis scientifiques relatifs à l'alimentation (GIFSA). L'Initiative a été lancée à la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius, 2-7 juillet 2007, dans le but de contribuer au financement durable du programme FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques à la Commission et aux pays membres.

2. Par cette initiative, la FAO et l'OMS visent à sensibiliser davantage les pays membres à la fourniture d'avis scientifiques, à rechercher des contributions financières et en nature auprès des pays membres, à renforcer les collaborations afin de garantir la disponibilité d'experts nationaux pour participer aux réunions scientifiques, à faciliter le détachement d'experts qualifiés pour travailler directement sur les questions liées aux avis scientifiques et à encourager la soumission de données scientifiques pertinentes à la FAO et à l'OMS comme base pour les évaluations des risques et la formation d'une opinion scientifique. La GIFSA est considérée comme un outil important pour encourager la ponctualité et l'efficacité des avis scientifiques tout en assurant la continuité du plus haut niveau d'intégrité et de qualité. Les gouvernements, organisations

et fondations peuvent envoyer leurs contributions conformément aux règles de la FAO et de l'OMS. La FAO et l'OMS ont établi des comptes séparés dans chaque organisation pour faciliter le versement des contributions. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site: http://www.fao.org/ag/agn/agns/advice_fr.asp. ou <http://www.who.int/foodsafety/codex/gifssa/en/index.html>.

3. La FAO et l'OMS ont aussi constitué des partenariats avec d'autres organisations internationales et institutions nationales afin de mener les activités nécessaires pour fournir des avis au Codex et aux pays membres durant le prochain exercice biennal. Par exemple, la FAO et l'OMS ont organisé en partenariat avec l'OIE une réunion d'experts sur les antimicrobiens d'importance critique. La réunion aura lieu en novembre 2007 pour étudier les deux listes d'antimicrobiens d'importance critique dressées par l'OMS et l'OIE et aborder toute question soulevée par le Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens. La FAO et l'OMS ont également reçu un appui financier et en nature pour organiser d'autres activités telles que la réunion d'experts sur les virus présents dans les aliments tenue en mai 2007 et la réunion d'experts sur l'évaluation des risques liés aux dangers microbiologiques dans les produits frais prévue pour 2007-2008. Ces deux réunions répondent aux demandes d'avis scientifiques formulées par le Comité sur l'hygiène alimentaire. La FAO et l'OMS cherchent actuellement des partenaires et un appui supplémentaires par l'intermédiaire de l'Initiative GIFSA pour mettre en oeuvre des activités sur les risques pour la santé et les effets bénéfiques sur la santé associés à la consommation de poisson et de fruits de mer et des activités sur l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'utilisation de nanotechnologies dans la production et la transformation des aliments.

Mesure à prendre par le Comité exécutif:

- Prendre note des efforts entrepris par la FAO et l'OMS pour fournir au Codex les avis scientifiques nécessaires, y compris la nouvelle initiative GIFSA, et recommander à la Commission d'exhorter les pays membres et les observateurs à contribuer au financement de cette initiative.

DEUXIÈME PARTIE: UTILISATION DES AVIS SCIENTIFIQUES PAR LE CODEX

4. L'utilisation et l'impact des avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS ont été l'un des aspects examinés durant les consultations sur la fourniture d'avis scientifiques conduites par la FAO et l'OMS au cours des dernières années, à la demande de la Commission. Bien que la valeur et l'utilité des avis fournis par le JECFA, la JMPR, les JEMRA¹ et les réunions d'experts *ad hoc* pour le travail des comités tels que le CCFA, le CCFC, le CCPR, le CCFH, le CCRVDF, le TFFBT², etc. aient été confirmées, la FAO et l'OMS ont constaté qu'en certaines occasions, les avis parviennent au Codex qui en prend bonne note mais ne les utilise que partiellement pour l'élaboration de directives, de codes et de normes, par exemple, la définition de critères microbiologiques pour *E. sakazakii* dans les préparations en poudre pour nourrissons et *L. monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer. En d'autres occasions, après que l'avis a été donné, une décision sur une question particulière est parfois reportée.

5. A titre d'exemple, le JECFA s'était déclaré inquiet au sujet de l'impact sur la santé de l'utilisation de certains médicaments vétérinaires chez les animaux destinés à l'alimentation humaine. Toutefois, le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments n'a pas tenu compte de cette opinion en élaborant des options de gestion des risques car aucun accord n'avait pu être conclu par le Comité, et les décisions avaient été reportées à plusieurs reprises. Cela peut donner l'impression qu'une importance majeure est accordée à d'autres facteurs qu'aux preuves scientifiques. Autre exemple, lors de la dernière session de ce Comité, il a été demandé au JECFA d'évaluer s'il y a lieu d'appuyer ou non l'utilisation du vert malachite chez les animaux destinés à l'alimentation humaine compte tenu de ses propriétés toxiques. On ignore néanmoins l'usage que le Comité fera de l'avis qui sera donné.

¹ Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR).

² Comités sur: les additifs alimentaires (CCFA), les contaminants dans les aliments (CCCF), l'hygiène alimentaire (CCFH), les résidus de pesticides (CCPR), les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), le Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies (TFFBT).

6. Il est indispensable d'assurer l'utilisation efficace des avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS afin de maintenir un programme durable pour la fourniture d'avis scientifiques.

Mesure à prendre par le Comité exécutif:

- Donner des avis sur les procédures à suivre pour garantir que les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS sont utilisés efficacement et que les demandes d'avis comprennent une indication claire de l'utilisation prévue.